

DEC 10/2020

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 27 mai 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 27 mai 2020

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 10/2020 à l'intérieur de la section III
- Commission - du budget général pour l'exercice 2020

E 14799



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 14 mai 2020
(OR. en)

7969/20

FIN 278

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	14 mai 2020
Destinataire:	Monsieur Zdravko MARIĆ, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 10/2020 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2020

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 10/2020.

p.j.: DEC 10/2020



BRUXELLES, LE 14/05/2020

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2020
SECTION III - COMMISSION TITRES: 19, 21, 23

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 10/2020

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 1904 Missions d'observation électorale

ARTICLE - 19 04 01 Améliorer la fiabilité des processus électoraux, au moyen notamment de missions d'observation électorale	CE	-3 000 000,00
---	----	---------------

DU CHAPITRE - 2102 Instrument de financement de la coopération au développement (ICD)

ARTICLE - 21 02 02 Coopération avec l'Asie	CE	-27 900 000,00
--	----	----------------

ARTICLE - 21 02 04 Coopération avec le Moyen-Orient	CE	-10 000 000,00
---	----	----------------

ARTICLE - 21 02 05 Coopération avec l'Afghanistan	CE	-15 000 000,00
---	----	----------------

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2302 Aide humanitaire, assistance alimentaire et préparation aux catastrophes

ARTICLE - 23 02 01 Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une assistance alimentaire en fonction des besoins	CE	55 900 000,00
---	----	---------------

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

19 04 01 - Améliorer la fiabilité des processus électoraux, au moyen notamment de missions d'observation électorale

b) Données chiffrées à la date du 05/05/2020

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	43 442 462,00
2 Virements	-2 000 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	41 442 462,00
4 Crédits déjà utilisés	37 785 362,00
5 Crédits disponibles (3-4)	3 657 100,00
6 Prélèvement proposé	3 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	657 100,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	6,91 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	757 251,94
2 Crédits disponibles à la date du 05/05/2020	757 251,94
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

La Commission propose de réaffecter 3 millions d'EUR de la ligne budgétaire 19 04 01 (Améliorer la fiabilité des processus électoraux, au moyen notamment de missions d'observation électorale), relevant de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), en faveur de la ligne budgétaire 23 02 01 consacrée à l'aide humanitaire, afin de renforcer le soutien de l'UE en Bosnie-Herzégovine se rapportant à la pandémie de COVID-19.

En raison de la crise liée à cette maladie, trois missions d'observation électorale prévues en Jordanie, au Suriname et en Afghanistan ne peuvent pas avoir lieu, ce qui laisse un excédent de 5 millions d'EUR sur la ligne budgétaire consacrée aux missions d'observation électorale relevant de l'IEDDH. La Commission propose donc un virement de 3 millions d'EUR en faveur de l'aide humanitaire afin de soutenir les actions liées à la COVID-19. Une enveloppe supplémentaire de 2 millions d'EUR a été réaffectée, par voie de virement interne de la Commission, à une action en cours dans le cadre de l'instrument de partenariat afin de couvrir des activités liées à la COVID-19 en Amérique latine.

La Croatie a encore accentué les restrictions liées à la COVID-19 en ce qui concerne l'entrée sur son territoire. La Bosnie-Herzégovine est dès lors en train de devenir un goulet d'étranglement pour les réfugiés et les migrants et ses capacités d'accueil des migrants bloqués sont mises à rude épreuve. La situation est encore aggravée par l'absence de soutien aux réfugiés et aux migrants de la part des autorités locales, par l'aggravation de la situation humanitaire dans le canton de Una Sana et par d'autres restrictions aux déplacements imposées par les autorités cantonales.

Ces moyens supplémentaires en faveur de la Bosnie-Herzégovine permettront de financer la fourniture d'une assistance globale en matière de santé et de protection pour les réfugiés et les migrants hébergés dans les centres d'accueil temporaire, ainsi que des aides sur le terrain et des actions de protection de l'enfance, qui comprennent notamment une prise en charge adéquate des mineurs non accompagnés.

I.2

a) Intitulé de la ligne

21 02 02 - Coopération avec l'Asie

b) Données chiffrées à la date du 05/05/2020

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	821 480 778,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	821 480 778,00
4 Crédits déjà utilisés	162 500 000,00
5 Crédits disponibles (3-4)	658 980 778,00
6 Prélèvement proposé	27 900 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	631 080 778,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	3,40 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	1 362 620,87
2 Crédits disponibles à la date du 05/05/2020	1 362 620,87
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

La Commission propose de réaffecter 27,9 millions d'EUR en crédits d'engagement issus de la ligne budgétaire 21 02 02 (Coopération avec l'Asie), relevant de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD), en faveur de la ligne 23 02 01 consacrée à l'aide humanitaire, afin de renforcer la réponse de l'UE à la crise de la COVID-19 au Pakistan.

Au 20 avril, le Pakistan avait signalé près de 8 500 cas confirmés de COVID-19 et environ 175 décès. Un grand nombre de cas d'infection est attendu en raison de la fragilité du système de santé et du fait qu'une grande partie de la population souffre déjà de malnutrition sévère. Dans les régions du Sindh et du Balouchistan, qui sont les plus touchées, plus de 3 millions de personnes relèvent de phases classées dans la catégorie «Crise et urgence alimentaires» du cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Cette proposition de réaffectation découle du fait que l'aide humanitaire est capable de réagir rapidement, grâce à la capacité opérationnelle immédiate des partenaires en matière d'aide humanitaire. Les fonds contribueront à répondre aux besoins immédiats du Pakistan en soutenant des actions liées à des achats de matériel médical (notamment des équipements de protection individuelle), à l'approvisionnement en eau, à des équipements d'assainissement et à des articles d'hygiène (WASH) et à la promotion de l'hygiène, ainsi que dans le domaine de la communication et de la sensibilisation. 5 millions d'EUR seront consacrés à la distribution de rations alimentaires d'urgence. Une attention particulière sera accordée aux groupes vulnérables, parmi lesquels on trouve des réfugiés afghans, dont le nombre est estimé à 3 millions.

I.3

a) Intitulé de la ligne

21 02 04 - Coopération avec le Moyen-Orient

b) Données chiffrées à la date du 05/05/2020

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	243 843 466,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	243 843 466,00
4 Crédits déjà utilisés	121 861 398,00
5 Crédits disponibles (3-4)	121 982 068,00
6 Prélèvement proposé	10 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	111 982 068,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	4,10 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 05/05/2020	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

La Commission propose de réaffecter 10 millions d'EUR en crédits d'engagement issus de la ligne 21 02 04 (Coopération avec le Moyen-Orient), relevant de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD), en faveur de la ligne 23 02 01 consacrée à l'aide humanitaire, afin de renforcer le programme d'appui au plan d'action national pour la sécurité sanitaire en Iraq, mis en œuvre par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale de la santé.

La pandémie de COVID-19 rend encore plus vulnérable un pays qui connaît déjà une situation complexe. Au 20 avril, l'Iraq avait signalé 1 539 cas confirmés, mais il est probable que l'ampleur de la pandémie est nettement sous-évaluée, en raison notamment d'une capacité de test très limitée. L'ensemble du système de santé est soumis à une forte pression et on nourrit de vives inquiétudes quant à l'impact du virus sur les groupes les plus vulnérables, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays, qu'ils vivent ou non dans des camps, les familles à faibles revenus qui sont tributaires d'emplois journaliers et saisonniers et les personnes incarcérées dans les prisons et les centres de détention. Les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays, qui sont particulièrement vulnérables, ont été durement touchés, étant donné que les restrictions aux déplacements imposées par les autorités en vue de ralentir la propagation du virus ont considérablement réduit leurs possibilités de trouver un emploi journalier et ont épuisé leurs réserves de liquidités et de denrées alimentaires. Le confinement dans les camps et l'impossibilité d'accéder aux marchés de produits alimentaires entraînent une détérioration de la sécurité alimentaire dans les camps de déplacés internes.

Cette proposition de réaffectation découle du fait que l'aide humanitaire est capable de réagir rapidement, grâce à la capacité opérationnelle immédiate des partenaires en matière d'aide humanitaire. Les fonds financeront:

- dans le domaine de la santé, un appui au système de santé iraquien, afin de l'aider à faire face à la pandémie au moyen de l'achat centralisé d'équipements de protection et de fournitures médicales, à renforcer les capacités en matière de test, de détection, d'aiguillage, d'isolement et de traitement ainsi que grâce à la sensibilisation et au renforcement des capacités;
- des mesures relatives à l'approvisionnement en eau, aux équipements d'assainissement et articles d'hygiène (WASH), en mettant particulièrement l'accent sur les camps de personnes déplacées à l'intérieur du pays ainsi que sur les prisons et centres de détention, au moyen d'actions de sensibilisation à l'hygiène et d'information des communautés ainsi que de la fourniture de kits de prévention et d'hygiène;
- dans le domaine de la sécurité alimentaire, la mise en œuvre de mesures visant à atténuer les conséquences socio-économiques immédiates de la pandémie pour les groupes les plus vulnérables, en accordant une attention particulière aux personnes déplacées se trouvant dans les camps, au moyen d'aides en espèces et de rations alimentaires d'urgence.

I.4

a) Intitulé de la ligne

21 02 05 - Coopération avec l'Afghanistan

b) Données chiffrées à la date du 05/05/2020

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	199 417 199,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	199 417 199,00
4 Crédits déjà utilisés	100 000 000,00
5 Crédits disponibles (3-4)	99 417 199,00
6 Prélèvement proposé	15 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	84 417 199,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	7,52 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 05/05/2020	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

La Commission propose de réaffecter 15 millions d'EUR en crédits d'engagement issus de la ligne 21 02 05 (Coopération avec l'Afghanistan), relevant de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD), en faveur de la ligne 23 02 01 consacrée à l'aide humanitaire, afin de renforcer la réponse de l'UE à la crise de la COVID-19 en Afghanistan. Au 20 avril, 996 cas confirmés avaient été signalés.

Cette proposition de réaffectation découle du fait que l'aide humanitaire est capable de réagir rapidement, grâce à la capacité opérationnelle immédiate des partenaires en matière d'aide humanitaire, ainsi que de la nécessité de soutenir des actions dans les zones contrôlées par les Talibans. Les partenaires humanitaires de la Commission ont accès à ces zones et peuvent donc veiller à endiguer efficacement la propagation du virus.

Les fonds supplémentaires financeront notamment les actions suivantes:

- acquérir des équipements de protection, des tests, du matériel de laboratoire; augmenter le nombre de lits disponibles dans les centres d'isolement, avec une attention particulière portée aux régions de l'ouest;
- veiller à ce que les mesures de lutte contre l'infection et les actions de tri et d'aiguillage des malades soient mises en œuvre dans le cadre du réseau de cliniques mobiles et d'installations sanitaires de la Société afghane du Croissant-Rouge. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC) assureront la coordination de ces actions;
- renforcer le soutien aux prestataires de soins de santé primaires afin d'appuyer la mise en œuvre des mesures de lutte contre l'infection et des actions de tri et d'aiguillage des malades, de promotion de la santé et de communication au niveau des soins de santé primaires.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

23 02 01 - Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une assistance alimentaire en fonction des besoins

b) Données chiffrées à la date du 05/05/2020

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 042 234 779,00
2 Virements	58 607 984,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	1 100 842 763,00
4 Crédits déjà utilisés	1 027 632 384,00
5 Crédits disponibles (3-4)	73 210 379,00
6. Renforcement demandé	55 900 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	129 110 379,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	5,36 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	1 024 638,59
2 Crédits disponibles à la date du 05/05/2020	1 024 638,59
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	0,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

Il convient de se référer aux explications fournies dans les justifications relatives aux lignes budgétaires pour lesquelles un prélèvement est proposé.